## C.A.S.A RESEAU ENVIBUS CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

## Article 1 - Définitions.

La signification des termes utilisés dans le présent document est la suivante :

- Client : le client désigne l'acheteur d'un titre de transport ;
- Vendeur : le vendeur désigne la régie Réseau Envibus, située 449 routes des Crêtes à Valbonne Sophia Antipolis;
- Titre de transport : un titre de transport constitue un contrat entre le client utilisateur et le réseau de transport de voyageurs correspondant. Il peut être constitué de l'ensemble des titres de transports de la gamme tarifaire en vigueur, vendus en ligne;
- Carte sans contact : la carte sans contact est le support contenant les titres de transport de la tarifaire en vigueur. Cette carte est nominative et personnelle.
- «Valideur», appareil équipant les véhicules de transport en commun du réseau Envibus devant lesquels le client présente un support (carte sans contact) hébergeant un titre de transport afin de le valider pour voyager en règle.


## Article 2 - Objet.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les "Conditions Générales") sont conclues entre d'une part la C.A.S.A, et un client, dans le cadre de la vente, via la boutique en ligne, de titres de transport valables sur l'ensemble du réseau.

Les présentes conditions générales s'appliquent en complément des conditions particulières à chaque titre de transport définies par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

L'achat de titres de transport est réservé aux clients ayant pris connaissance des conditions générales de vente dans leur intégralité préalablement à chaque commande.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions.
Aucune condition particulière autre que celle du vendeur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire opposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de ce dernier.

Le vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions générales. Les nouvelles clauses s'appliqueront à toutes les réservations effectuées postérieurement à leur entrée en vigueur et seule la nouvelle version fera foi entre les parties.

Il est précisé que les données issues du système informatique du vendeur constituent des écrits au sens de l'article 1316-1 du code civil. Elles font donc preuve entre les parties et sont opposables de la même manière dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui aurait été écrit et signé sur support papier par les parties.

## C.A.S.A RESEAU ENVIBUS CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

## Article 3 - Capacité.

Le client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, dont les conditions générales sont présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

## Article 4 - Champ d'application.

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des titres de la gamme tarifaire en vigueur vendus en ligne.
Les titres de transport vendus en ligne sur le site Internet envibus.fr concernent uniquement certains des titres pouvant être chargés sur la carte sans contact. L'achat des différents titres est subordonné à la délivrance préalable, d'une part, d'une carte sans contact établie dans les points de vente du réseau Envibus et, d'autre part, à la nature du profil de l'abonné figurant dans la carte après présentation des justificatifs requis. Le titre de transport délivré et chargé sur la carte sans contact est strictement personnel: il est incessible et non-transmissible, dans la mesure où il est attaché à la carte sans contact.

Les durées de validité des titres de transport sont mentionnées sur les pages descriptives figurant sur le site Internet envibus.fr et dont le client déclare avoir expressément pris connaissance.
Ces données figurent également sur l'email récapitulatif de confirmation de commande adressé à l'usager à l'adresse mentionnée dans son compte personnel.

## Article 5 - Prix, modalités de paiement et facturation.

Les tarifs des titres de transport du réseau Envibus sont indiqués en euros TTC.
Les prix sont fixés par le Vendeur et sont consultables sur le site Internet envibus.fr à la rubrique "VOTRE PASS" «Quel titre de transport ? » pour la période considérée au moment de la commande du client, et dans les points de vente du réseau Envibus. Le client déclare en avoir pris expressément connaissance préalablement à la conclusion du contrat de vente. Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, mais les modifications ne s'appliqueront pas aux ventes déjà effectuées ou aux abonnements en cours.

Dans le cadre de l'utilisation de la boutique en ligne, les frais de connexion à Internet sont à la charge du client.

Les modalités de paiement relatives à la commande des titres de transport vendus en ligne sont les suivantes:

Les titres de transport sont payables, comptant exclusivement, par carte bancaire. Les cartes bancaires acceptées sont: Carte Bleue, Visa, Eurocard et Mastercard. Le vendeur ne conserve en aucun cas les coordonnées bancaires liées aux paiements effectués par les clients.
L'usager est redirigé vers le site de paiement sécurisé de la DGFIP (impot.gouv.fr) et agréé par le réseau Envibus.

## C.A.S.A RESEAU ENVIBUS CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

## Article 6-Confirmation de la commande.

La validation du paiement donne lieu à l'établissement d'une facture transmise à l'adresse électronique du client.
Dès l'envoi de ce courriel au client, la commande est réputée ferme et définitive.

En conséquence, aucune modification de la commande ne pourra intervenir postérieurement à l'envoi dudit message électronique. Il est recommandé au client de conserver et/ou d'imprimer ce message électronique car celui-ci constitue une preuve de sa commande. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.
Les frais en découlant restent à la charge du client, le vendeur se réservant la possibilité d'engager toute action à l'encontre de ce dernier.

## Article 7 - Utilisation des titres de transport.

Les conditions d'utilisation des titres de transport sont consultables sur le site Internet envibus.fr à la rubrique "VOTRE PASS" «Quel titre de transport ? »

Les titres de transport seront rechargés sur chaque carte Envibus lors de leur présentation devant un valideur, disponible à bord des véhicules de transport en commun affectés au réseau Envibus. Le rechargement sera disponible sous les délais suivants:

- Sous 48 h maximum pour des voyages effectués à bord des lignes urbaines.
- Sous 8 jours maximum pour des voyages effectués à bord des lignes scolaires ou sur les services de transports à la demande Icilà d'Envibus.


## Un seul chargement est possible par jour sur chaque Carte sans contact.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du réseau Envibus, tout usager est tenu de voyager en règle, avec un titre de transport valable et validé.

Le voyageur est tenu de s'acquitter d'un autre titre de transport pour voyager durant le délai entre lequel il aura passé sa commande et la date de début de validité de son titre.

## Article 8 - Droits de rétractation.

Le Code de la consommation prévoit en ses articles L.221-18 et suivants un droit de rétraction applicable aux contrats conclus à distance et hors établissements.

Le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus par le Code de la consommation (notamment les coûts directs de renvoi des biens).

## Article 9-Disponibilité du service.

L'e-boutique est accessible en ligne sur le site internet envibus.fr 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux et des sous

## C.A.S.A RESEAU ENVIBUS CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

réseaux de l'Internet, ainsi que l'afflux de connexions par les Clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission d'informations.
En conséquence, la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'agissant de tout délai relatif à l'échange et la transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie de ses routeurs IP installée chez elle.

En aucun cas la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ne pourra être recherchée si son serveur permettant l'échange des services devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle telles que, notamment, défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grève dudit réseau, défaillance ou grève des opérateurs publics ou privés dont dépend la banque pour assurer la connexion au réseau, guerres, émeutes, tempêtes, tremblements de terre.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pourra également interrompre les échanges par communication électronique relatifs aux présents services à des fins de maintenance de ses propres infrastructures réseaux.
Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ne saurait garantir un fonctionnement du service sans interruption durant ces périodes et décline toute responsabilité à ce titre, le client renonçant expressément à se prévaloir d'une quelconque indemnité pour les éventuels préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'une interruption de service.

## Article 10 - Informations nominatives

En application de la loi ${ }^{\circ} 78$ - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande.
Les données nominatives recueillies par le Vendeur dans le cadre du traitement des commandes ne sont pas transmises à des tiers.

Le client peut exercer ses droits d'accès ou de rectification dans les conditions prévues par la loi $n^{\circ} 78$-17 du 6 janvier 1978 consolidée en 2017 sur l'informatique et les libertés, en s'adressant à:

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis<br>Direction Régie Envibus - Service juridique et administratif<br>449 routes des crêtes - les Genêts<br>BP 43 - 06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Par ailleurs, le recueil des données à caractère personnel nécessaires au traitement des commandes a fait l'objet d'une déclaration auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

## Article 11 - Service Clientèle.

Pour toute information ou réclamation, le client peut se rendre dans les différents points de vente du réseau Envibus ou contacter la direction régie Envibus - par téléphone : 04 89.87.72.00; ou par courrier adressé Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Régie Réseau Envibus 449 route des Crête BP 43- 06901 Sophia Antipolis Cedex ou par internet sur le site : envibus.fr, rubrique contact.

## C.A.S.A RESEAU ENVIBUS CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

## Article 12 - Différends et attribution de juridiction.

Les présentes Conditions Générales de vente sont régies par le droit français.
Tout litige né de l'application des Conditions Générales de Vente relève des tribunaux compétents du lieu du siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

